



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Les services dans les centres d'hébergement de Beauce

Saint-Georges, le 31 octobre 2006 – La direction du Centre de santé et de services sociaux de Beauce a reçu le rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur des événements survenus en 2002 dans les centres d'hébergement de la Beauce, anciennement le CRAT-CA-CHSLD de Beauce.

La direction du CSSSB est touchée par le fait que cette situation déjà connue en 2002 refasse surface aujourd'hui et pourrait laisser entendre qu'aucune mesure correctrice n'a été mise en place depuis. Ceci nous oblige donc à rappeler certaines actions entreprises en 2003 pour mettre un terme à ces événements largement dénoncés et considérés comme inacceptables qui ont conduit, entre autres, à la suspension et au congédiement de 4 employés.

En 2004, à la création du Centre de santé et de services sociaux de Beauce, le nouveau conseil d'administration a poursuivi dans le même sens en mettant en place un comité de vigilance et en adoptant un plan d'action de 40 mesures dont 80 % sont réalisées aujourd'hui.

Ce rappel des événements ramène à la surface un passé lourdement chargé d'émotions. Nous voulons profiter de l'occasion pour rassurer la population et solliciter son appui pour dénoncer toute situation allant à l'encontre d'un milieu humain, sain et sécuritaire.

La direction espère que le rappel de faits troublants ne sera pas source de démotivation pour le personnel. Nous en profitons pour souligner son dévouement et son professionnalisme et pour lui rappeler l'importance de signaler toute situation jugée inacceptable. De plus, la direction du CSSSB réitère à la population sa préoccupation constante de répondre à ses attentes.

Le CSSS de Beauce regroupe actuellement cinq centres d'hébergement qui hébergent 265 résidants.

- 30 -

Source : Martine Michaud
Service des communications
CSSS de Beauce
Tél. : 228-2031, poste 7340